

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Septembre 1873.

Chronique générale.

Depuis les vacances de l'Assemblée, les journaux thieristes et radicaux, d'accord avec certaines feuilles bonapartistes, ne cessent de mystifier leur public, en inventant toutes sortes de nouvelles, en soulevant des polémiques qui ne reposent que sur des sables.

C'est ce que nous avons vu à propos de tous les bruits colportés au sujet de prétendues négociations qui auraient fait avorter l'entrevue de Frohsdorff.

Après s'être inutilement escrimés sur ce sujet, pendant plusieurs semaines, lesdits journaux thieristes, radicaux et bonapartistes recevant de tous côtés des démentis, ont fini par chercher un autre thème à exploiter.

Ils ont imaginé la question de la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ; ces journaux vont jusqu'à prétendre que l'affaire est arrangée, et même que le gouvernement en ferait la proposition dès la rentrée de l'Assemblée.

Or, il n'y a pas un mot de vrai dans cette nouvelle. Cette question de la prolongation des pouvoirs du Président de la République s'agit uniquement dans la cervelle de quelques journalistes qui, manquant de copie, inventent des matières à exploiter.

Nous pouvons certifier que, ni dans les conseils du gouvernement, ni dans aucun groupe parlementaire, cette question de la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon n'a été soulevée.

Les thieristes, les radicaux et la petite fraction des bonapartistes impatientes pourront bien, quand la question relative au maintien du provisoire viendra à être soulevée dans l'Assemblée, se diviser.

Les thieristes, les bonapartistes et la gau-

che voteront la prolongation des pouvoirs au Président de la République, mais toute la gauche repoussera la prolongation des pouvoirs de l'Assemblée ; il résultera certainement de ces dissidences des incidents qui précipiteront la crise.

La Patrie donne l'assurance que M. Arago est parti pour la Suisse, chargé d'une mission du comité directeur de la gauche pour M. Thiers. Elle ajoute même que les initiés prennent des airs mystérieux pour colporter cette nouvelle qui, selon eux, a une grande importance.

Si la Patrie dit vrai, attendons-nous à une nouvelle intrigue.

NOUVELLES D'HENRI ROCHEFORT.

On écrit de Las Palmas (Canaries), 20 août 1873, à la Presse :

La Virginie est arrivée en rade, hier, à 7 heures du matin, ayant à bord 175 condamnés pour participation à la Commune, et 25 femmes ou enfants rejoignant leurs familles.

La nouvelle de la présence des transportés, à bord de la Virginie, s'est aussitôt répandue en ville, et la population s'est rendue en masse sur le quai, espérant pouvoir visiter le navire et ses hôtes. Mais l'on sut bientôt que l'ordre formel avait été donné de n'admettre aucun visiteur, et le désappointement fut grand.

La Virginie est venue de Rochefort à Las Palmas en treize jours ; elle a toujours eu un beau et bon temps. Les transportés jouissent tous d'une santé parfaite, surtout MM. Rochefort, Féry, Passedouet, Varlet, etc... Ces messieurs, voyant qu'il n'y avait plus moyen d'échapper, ont pris leur parti en braves, et au lieu de faire les malades, comme ils le faisaient en France, ils avouent que jamais ils ne se sont mieux portés. Ils passent leur temps à fumer, à jouer au piquet, aux échecs, au loto et aux dames. Quelques-uns lisent un peu, mais jusqu'à

présent peu ont écrit, sauf aujourd'hui quelques-uns à leurs familles.

Ayant presque tous la bourse bien garnie, ils font très-bonne chère.

Rochefort possède 15,000 fr., qui sont en dépôt entre les mains du comptable ; beaucoup d'autres ont également des sommes considérables.

Aussi, ces messieurs se sont-ils fait faire par les fournisseurs de la Virginie des emplettes considérables ; des bons vins de choix de 3 à 10 fr. la bouteille, des cigares de la Havane, une quantité prodigieuse de tabac et plusieurs charretées de fruits de toute espèce ont été envoyées à bord.

Les confiseurs et les marchands de conserves ont presque été dévalisés.

On a embarqué six gros bœufs vivants et quantité de moutons, à part la viande fraîche et le poisson frais.

La discipline est parfaite à bord. La Virginie partira demain soir à sept heures pour Uméa ou Sainte-Catherine, pour de là se rendre à la Nouvelle-Calédonie.

Le Moniteur universel déclare qu'il soutiendra la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, mais seulement en cas d'échec ou d'impossibilité momentanée de la monarchie constitutionnelle, « pour laquelle il n'a jamais dissimulé ses préférences. » En tout cas, le Moniteur universel est d'avis d'en finir avec le provisoire et demande que l'Assemblée constitue quelque chose : république ou monarchie. Si c'est la république, il la demandera avec le maréchal de Mac-Mahon à sa tête.

Le général Chanzy a assisté au conseil des ministres, qui s'est spécialement occupé de l'Algérie. Le général Chanzy semble disposé à ne pas demander le maintien de l'état de siège, et à ne l'accepter que pour la province d'Alger.

Deux individus cherchant à introduire dans la caserne de la rue de Babylone des brochures communardes intitulées : *Le devoir du soldat*, ont été arrêtés par des militaires de service à la porte de la caserne et remis aux gardiens de la paix.

Les travaux qui s'exécutent à Trianon marchent avec une très-grande rapidité. Une partie s'exécute chez les entrepreneurs. On ne s'occupera qu'après l'installation des gros ouvrages de l'installation du mobilier. Tous les meubles qui étaient dans le palais ont été enlevés pour préserver leur étoffe et les dorures. — La question du chauffage préoccupe vivement les architectes qui ont rencontré des difficultés auxquelles ils ne s'attendaient pas et qui augmenteront singulièrement les frais de dépenses.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Nous recommandons à nos lecteurs la lettre suivante :

Après une longue absence, me voici de retour à Berlin, et je viens tout de suite vous communiquer mes impressions.

J'aurais beaucoup de choses à vous dire, mais je vais au plus pressé, l'évacuation du territoire français, qui se constitue, au grand contentement des Allemands honnêtes et paisibles, avec les regrets du parti militaire et à la stupefaction de ceux qui se croyaient initiés aux projets les plus secrets de la diplomatie prussienne.

Je constate, en effet, cette triple disposition d'esprit. La masse de la nation allemande se réjouit, parce qu'elle aime la paix et qu'elle n'a pas de ressentiment contre la France.

Le parti militaire exprime tout haut ses regrets, parce que, par l'évacuation, les chances d'une nouvelle guerre semblent s'éloigner. On regrette tout haut de n'avoir

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CADAVRE INCONNU.

(Suite et fin.)

Aussitôt son arrivée, le *detective* se rendit au port et découvrit, après bien des recherches, le sloop l'*Orégon*, qui venait d'arriver, et qui s'était amarré au quai de la rivière de l'Est.

Montant immédiatement à bord, il découvrit aussitôt le capitaine Buckson, tranquillement assis sur une barrique vide.

— Bonjour, capitaine, dit-il en le saluant.

Le marin leva à peine les yeux et lui retourna simplement son bonjour.

— Je suis fâché de vous déranger, capitaine, mais je suis porteur d'un mandat d'arrêt contre vous et il faut me suivre.

— M'arrêter ! et pourquoi ?

Cette exclamation et la question qui la suivirent furent faites du ton le plus calme.

— Pour le meurtre de Nancy Buckson, lui fut-il répondu.

— Le meurtre de ma femme ! mais cela ne peut être ; Nancy n'est pas morte !

— Si, vraiment, et morte étranglée avec une corde ; vous le savez bien.

Buckson se leva, et regardant l'officier de police bien dans les yeux, lui dit d'un ton solennel :

— Si Nancy est morte, je l'ignore ; je me suis disputé, il est vrai, avec elle, le soir que je l'ai quittée, et lui ai fait d'assez vives remontrances ; mais je prends Dieu à témoin que je n'ai pas levé la main sur elle.

Le *detective* contempla avec une certaine curiosité l'homme qui niait un crime auquel sa participation apparaissait d'une façon aussi irréfutable ; mais, sans plus parler, il pria Buckson de le suivre, et le fit consigner dans une des cellules de la station de police la plus voisine.

Le capitaine n'opposa aucune résistance,

et ne chercha pas même à renouveler une seule fois ses protestations d'innocence.

Pendant son séjour à la station de police et le trajet de New-York à Providence, pressé quelquefois d'avouer son crime, il niait sa culpabilité dans les termes les plus éloquents, mais n'abordait jamais le premier ce sujet, évitant avec soin de s'informer des détails du meurtre.

Lorsque l'officier et son prisonnier arrivèrent au village de Seakouk, ce dernier parut d'abord atterré de se voir l'objet de l'exécution universelle, n'ayant jamais fait de mal à personne.

Marchant à côté de son gardien, il traversa le village dans toute sa longueur pour atteindre la prison ; la foule hurlante et exaspérée l'entourait, l'accueillant par toutes les épithètes les plus caractéristiques, et ce fut avec les plus grands efforts que son gardien empêcha sa lapidation, et plusieurs fois il dut mettre le revolver à la main.

La contenance du prisonnier fut brave et stoïque jusqu'au bout, et rien ne put le faire sortir de son calme habituel ; mais son attitude fut interprétée à son désavantage, et de mémoire d'homme au village on n'avait vu un assassin aussi endurci et faire ainsi bravade de son crime devant une population outragée.

Dans un très-court délai, la haute cour de justice fut convoquée et l'instruction du crime terminée.

Il ne pouvait pas plus exister de doutes dans l'opinion du jury sur la culpabilité de Buckson qu'il n'en existait dans l'opinion publique.

A toutes les observations qui lui furent faites pour l'amener à plaider *guilty* (coupable) afin d'obtenir la commiseration de la cour, il répondit par des dénégations et disait simplement :

— Que la volonté de Dieu soit faite !

Sa parfaite résignation avait touché le cœur du geôlier, et celui-ci lui demanda s'il ne voulait pas se munir d'un défenseur.

Une larme vint mouiller les yeux du capi-

pas davantage humilié la France, de s'être contenté de si peu, d'avoir accepté une contribution seulement de « cinq milliards. »

Enfin, parmi ceux qui se croient initiés, on s'étonne que le chancelier ait renoncé si vite à des projets bien connus. Je dis « le chancelier, » car on sait très-bien que c'est lui qui a toujours la haute direction de la politique de l'empire; l'empereur « ne dirige pas, » mais se laisse conduire, opposant quelquefois une résistance qui n'a rien de sérieux. L'opposition qui se manifeste dans son entourage est plutôt pour la forme, et, jusqu'à présent, le chancelier a pu dominer celle qui s'est manifestée dans le Parlement.

Je comprends cet étonnement, mais je ne puis le partager, c'est-à-dire je suis convaincu que M. de Bismark n'a renoncé à aucun de ses projets et qu'il tend à son but avec la même énergie, bien qu'avec des moyens différents.

Evidemment, la mort de Napoléon III a dû changer ses premiers plans; il a pu se croire dégagé des quasi-promesses échangées à Sedan, et il ne peut pas établir le même fonds sur l'inexpérience d'un jeune homme ou la faiblesse d'une femme.

Evidemment encore, les événements du 24 mai, qui ont si profondément modifié les tendances de la politique française, ont dû aussi modifier la stratégie de la politique prussienne. On a vu avec peine ce changement à Berlin, et M. d'Arnim est tombé en disgrâce auprès du chancelier pour ne l'avoir pas prévu, ou mieux, pour n'avoir pas assez bien compris combien il dérangeait les plans de la politique prussienne.

Mais ce ne serait pas connaître le caractère de M. de Bismark que de croire qu'il renonce à ses projets. Ce ne serait pas connaître aussi sa force qui lui permet de dire je m'appelle légion. La Prusse poursuit toujours son but de suprématie religieuse et politique. C'est pourquoi elle développe en Allemagne ses moyens de persécution contre l'Eglise et se prépare aux éventualités d'une nouvelle guerre.

On ne peut en douter lorsqu'on considère avec quelle activité elle a poussé les armements pendant ces trois dernières années. Tout le matériel de l'armée a été renouvelé. Les canons, les fusils ont été changés. Des manœuvres toutes nouvelles ont été apprises aux soldats. « Nous n'aurions pas fait davantage, me disait un officier supérieur, » si nous avions été battus. » Et, comme l'argent est le nerf de la guerre, une grande partie des cinq milliards a été mise en réserve, et, autant que possible, réalisée en monnaie d'or pour pouvoir être plus facilement utilisée.

Je partage l'opinion de ceux que l'évacuation ne rassure pas du tout. L'armée prussienne est si convaincue de sa supériorité que, pour elle, la possession plus ou moins prolongée d'une partie du territoire français ne diminue pas ses chances de victoire. Et cette évacuation a pour la Prusse l'avantage d'encaisser le dernier milliard, de faire croire à sa modération, de dissimuler aussi ses projets ultérieurs.

Peut-être encore le frémissement patriotique

annoncé par M. Dufaure entre-t-il dans les plans du chancelier, et si ce frémissement devenait pour la France une révolution, si on pouvait dire qu'il compromet la sûreté de l'Allemagne, ou qu'il est un danger pour l'Europe, je ne doute pas que l'armée prussienne n'opère tout de suite un mouvement de retour.

Il y en a qui voient aussi dans les évolutions de l'escadre prussienne sur les côtes de l'Espagne comme un indice de graves et prochains événements; d'autres les voient venir en Italie.

Ce qui est certain, c'est que, par suite des nouvelles lois sur l'Eglise, la situation en Allemagne est très-tendue à l'intérieur, et qu'une diversion à l'extérieur semble nécessaire.

Espérons que la Providence saura déjouer les plans qui seraient contraires à l'Eglise et aux vues de miséricorde qu'elle semble manifester sur la France.

Le *Lloyd de Pesth*, organe officieux du comte Andrassy, publie la note suivante :

« On affirme de plusieurs côtés que le roi Guillaume tient avec la plus grande obstination à son voyage de Vienne et qu'il ne s'en laissera pas détourner par les conseils des médecins qui paraissent redouter pour lui les fatigues. Les médecins craignent que les fêtes de la cour n'aient pour l'auguste vieillard de graves inconvénients, comme la visite du shah à Berlin, mais les prémisses et les conséquences (*sic*) d'une visite à la cour de Vienne sont d'une espèce trop différente pour que l'on pût redouter de semblables suites. On sait que le shah, à la grande revue qui eut lieu à Berlin, fit attendre le roi rien que deux heures sur le front des troupes, par un des soleils les plus ardents, de sorte que, y compris la revue, le vieillard resta environ quatre heures à cheval, son lourd casque sur la tête! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

(Suite.)

(Voir *Echo* des 10, 11, 12 et 13 septembre.)

Les ressources du Bureau de bienfaisance sont connues du public; disons-lui maintenant à qui la distribution en est réservée par la loi.

Le Conseil municipal aurait, dit-on, nommé une commission de cinq membres, pour distribuer ces ressources aux pauvres de la ville!

En supposant qu'elle existât, cette commission serait morte en naissant, entachée qu'elle était d'une origine illégale; elle demeurerait ainsi une manifestation, *ab irato*, sans résultat.

Les lois fondamentales des Bureaux de bienfaisance, les instructions relatives à l'exécution de ces lois refusent toutes aux

assemblées municipales le droit de se substituer aux administrations de charité; la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, dont nous avons donné hier les dispositions, le déclare nettement. Notre édilité n'en ignore pas, puisque M. le préfet de Maine-et-Loire a consigné cette circulaire, en son entier, dans son *Bulletin administratif*, n° 33 de la présente année; ce Bulletin est le code des municipalités.

A quoi bon, dès lors, ces tentatives d'absorber, de concentrer dans le Conseil municipal tous les services publics de la ville, sinon à en amener la désorganisation: si ces tentatives émanaient de personnes opposées à ses vues, il les blâmerait énergiquement, il n'y a pas à en douter.

Si le Bureau de bienfaisance revendique son indépendance, a-t-il rejeté le concours de la municipalité quand elle l'a offert pour réformer les listes des pauvres, dont le nombre croissant devenait l'objet de préoccupations légitimes? Non! il a accepté ce concours, et la réforme s'est accomplie avec une entente que nos procès-verbaux ont constatée. Le travail de réforme, toutefois, n'est pas une œuvre complète, il n'est pas exclusif des pauvres qui ne seraient point inscrits sur les listes, soit qu'ils n'auraient pas requis cette inscription, soit qu'ils seraient inconnus des membres qui ont coopéré à la révision des listes; il appartient désormais aux administrateurs et aux personnes qu'ils s'adjoignent de rechercher la pauvreté qui souffre et qui se cache, en lui ménageant l'humiliation d'une recherche toujours pénible et pour elle et pour ceux qui la font. L'expérience nous l'a déjà appris.

Ici s'impose aux administrateurs le concours et des dames de charité et surtout des sœurs de charité.

Nous sommes heureusement partagés à Saumur pour ce service. Il existe parmi nous une congrégation formée dans nos murs, depuis bientôt deux siècles, par une Saumuroise, M^{lle} Jeanne Delanoue, devenue en religion sœur Anne de la Croix. Elle habitait, à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, la rue de Fenet, non loin de Notre-Dame-des-Ardilliers.

En historien fidèle de nos établissements charitables, n'en déplaise à ceux qui ne sont pas sympathiques aux congrégations religieuses, c'est Jeanne Delanoue, nous devons le dire, qui nous a donné les premières leçons de charité: avant elle, notre ville ne possédait ni hospice pour les vieillards et les incurables, ni orphelinat pour les enfants délaissés. En 1696 et en 1712, l'intendant de la généralité de Tours avait réuni, au nom du roi Louis XIV, deux assemblées d'habitants pour fonder un asile de cette nature: il n'avait pu aboutir à le fonder (1).

PAUL RATOUIS,
Administrateur du Bureau.

Un contribuable de notre ville, qui veut entreprendre une étude sur notre cité, nous adresse le premier article suivant:

(1) *Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu*, imp. Godet, 1869.

ENTRE CONTRIBUABLES.

Il est convenu que le régime républicain est le plus parfait de tous les régimes. Pour notre part, nous n'y contredirons point. Notre édilité a fait trop d'écoles depuis quatre ans pour que nous n'ayons pas suffisamment la mesure de sa capacité.

Or, notre administration devant évidemment faire mieux que toutes ses devancières (pour quelle autre raison se serait-elle si généreusement dévouée?), il y a quelques points qui nous semblent s'accorder difficilement avec sa confiance en elle-même et notre confiance en elle. Bornons en ce moment notre étude, seulement à un quartier de la ville.

Donc, au retour d'un enterrement auquel on nous avait conviés, voici les questions que nous nous posons entre contribuables:

Comment se fait-il que nos élus ayant dépensé tant de deniers pour la construction d'écoles dont, à vrai dire, on ne sentait guère le besoin, puisque ni écoles, ni instituteurs ne manquaient à Saumur, comment se fait-il que nos élus, poussant les réductions économiques jusqu'à supprimer, d'une façon d'ailleurs aussi libérale que judicieuse et intelligente, les allocations aux écoles religieuses et au clergé de la ville, se trouvent avoir manqué de fonds, précisément pour la tâche essentiellement municipale qui leur était confiée et pour laquelle on les avait élus?

1° Pour conduire nos défunts au cimetière, il nous faut traverser tout le faubourg de Nantilly, abominablement pavé. Depuis le 4 septembre, c'était notre secret espoir de voir enfin les voies aplanies et les sentiers devenus droits. Jamais, au contraire, les morts n'ont été plus cahotés et les vivants plus mal à pied.

2° Pourquoi, dans notre nouveau cimetière, avoir inutilement tracé des allées, puisque personne n'est chargé de les entretenir? Il est de fait qu'en France il ne doit pas y avoir deux villes possédant un cimetière plus mal entretenu.

3° Comment se fait-il, dans un ordre différent, que nos élus, qui semblent ressentir si vivement le besoin de l'instruction, n'aient pas encore étudié le système des noms et des numéros appliqués aux rues et aux maisons? Sans parler du choix ingénieux des noms, existe-t-il une petite ville plus mal lotie en fait de plaques et de numéros? Assurément, notre édilité s'est noblement vengée dans les enseignes de ses écoles. Et qui donc, pendant nos dernières fêtes, ne se sentait pas fier d'être Saumurois, en voyant les étrangers en admiration devant ces substantifs et ces adjectifs si harmonieusement et si richement agencés: ECOLE LAÏQUE COMMUNALE, SALLE D'ASILE LAÏQUE COMMUNALE. Comme c'est large, clair, précis, et surtout intelligible pour tous! Mais les étrangers, toujours si exigeants, prétendent avec quelque raison que leurs affaires ne les appellent pas uniquement à l'école. Et puis, partout ailleurs on les a gâtés, en leur présentant, pour les rues et les maisons, un système de noms et de numéros au moins satisfaisant.

taine Buckson à cette marque de sympathie venant d'un porte-clefs, seule marque d'intérêt qu'on lui eût montrée depuis son arrestation.

— Merci, dit-il, mais je n'ai pas besoin d'un défenseur. Dieu sait que je suis innocent de ce crime, et il le démontrera lorsqu'il le jugera convenable!

Le jour assigné pour le jugement de l'assassin était proche, lorsque la tranquillité du paisible village fut troublée par une nouvelle sensation.

Par une belle matinée du mois de juillet, un fantôme descendait de la diligence, et s'avancait rapidement, avec toute la vitesse dont un être vivant aurait été capable, vers le cottage des Buckson déserté depuis le crime.

C'était un curieux fantôme, car il salua plusieurs personnes qui se trouvaient sur sa route, et essaya même une fois de caresser un enfant qui le regardait, terrifié.

Mais arrivé à la porte du cottage qu'il

trouva clouée, le revenant devint loquace, en apercevant, à travers les joints, les porcs qui dévastaient le jardin; et de la même voix que feu Nancy Buckson, le revenant s'écria fort en colère:

« Ce John Buckson sera cause de ma mort; voyez un peu comme il laisse ces horribles bêtes dévaster notre potager. »

C'était, en effet, Nancy Buckson en chair et en os, et voici ce qu'elle était devenue depuis le jour où elle avait quitté le village.

La nuit pendant laquelle le capitaine John était parti pour rejoindre son sloop, comme il en avait l'habitude, Nancy, agissant encore sous l'influence de la scène et des reproches qu'elle avait reçus de son mari, s'était vivement habillée, et, après avoir à la hâte enfoui quelques effets dans un sac de voyage, elle avait gagné, marchant toute la nuit, la ville voisine; là elle avait pris une voiture pour se réfugier chez une sœur habitant l'état du Maine.

Son départ du cottage était ignoré de tous, et après la découverte du cadavre, l'identité parut si certaine qu'on ne fit aucune recher-

che pour découvrir une femme qu'on croyait morte.

D'autre part, Nancy n'avait eu aucune connaissance des faits que nous venons de relater, se trouvant dans un petit village éloigné, et son retour subit était tout-à-fait accidentel.

Nancy Buckson fut terrifiée lorsqu'elle envisagea quel aurait pu être le résultat de son escapade.

Le capitaine fut immédiatement mis en liberté, et il trouva chez lui une tranquillité justement acquise après les émotions terribles par lesquelles il avait passé.

Mais le mystère qui planait sur le cadavre inconnu restera toujours un énigme probablement sans solution.

Les vêtements dont le corps était recouvert, ainsi que les boucles d'oreilles et autres bijoux retrouvés appartenaient bien à Nancy Buckson, car à son retour elle s'était immédiatement aperçue de leur disparition.

Après une minutieuse instruction, il fut

découvert que la femme inconnue avait bien pénétré dans le cottage, et y avait été assassinée après le départ de Buckson et de sa femme.

La seule supposition que l'on ait pu faire, c'est que la malheureuse était probablement la compagne d'un voleur, et qu'après avoir pénétré tous deux dans l'habitation et y avoir volé, une querelle s'était élevée entre le couple, querelle dans laquelle cette femme avait trouvé la mort.

Voilà où en est l'enquête provoquée par ce crime. (Figaro.)

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 31^e fascicule, DOL à DZI est en vente.

4. Comment se fait-il, enfin, que dans la rue de la Levée-d'Enceinte (cherchez la plaque et les numéros de la moitié des maisons) une partie considérable soit, depuis tout-à-l'heure un an, à l'état de fondrière ?

Est-ce incurie ?

Est-ce que nos deniers manquent encore, juste pour ce travail de nécessité première ? Est-ce tout simplement parce que cette partie de la rue longe les tenants d'un établissement libre, pour le succès duquel on sait que nos gouvernants ne forment pas des vœux trop ardents.

Mais la liberté, Messieurs, depuis quand donc est-elle un si grand crime à vos yeux ?

Seulement, ici la question devient grave. Ou ces gens-là ne paient point leurs contributions, ou ils les paient comme vous et moi.

S'ils ne les paient point, faites-les rentrer sans pitié dans le droit commun. Il serait superflu, d'ailleurs, de vous mettre en garde contre des faiblesses cléricales, si contraires à vos habitudes. Ce serait injuste aussi, pour le fait de contribuables en retard, de nous laisser indéfiniment, nous qui payons si bien, avec ces chemins impossibles, les jours de pluie.

Si, au contraire, ces gens-là ont payé comme tout le monde, de quel droit les ferez-vous contribuer exclusivement pour autrui, et les forcerez-vous de payer, eux, leurs élèves, les familles et le public dans un chemin boueux et défoncé ? Mais en conscience, en justice et de par la loi, vous n'avez pas ce droit-là. Comment ! Vous me demandez mon argent pour contribuer à l'administration des intérêts généraux. Je paie et je paierai chaque année de belles et bonnes contributions, et vous, qui n'êtes que mon administrateur et mon mandataire, vous allez m'imposer, légalement, il est vrai, les charges communes, en me privant arbitrairement des avantages auxquels j'ai légalement droit ! Et pourquoi ?

Parce qu'en usant de la liberté je ne me trouve pas être en communauté d'idées avec vous. Du moins, est-ce la supposition que vous laissez faire (bien à tort, sans doute) à l'opinion publique.

Et c'est ainsi que vous comprenez la liberté, la justice et la République ! C'est égal, si vous ne faites pas mieux, mais, au contraire, moins et moins bien que vos devanciers, en vérité, ce n'était pas la peine de vous sacrifier. *Un contribuable.*

Engagements conditionnels d'un an.

Examens et liste des inscrits.

Les examens des 91 jeunes gens qui se sont fait inscrire à la préfecture de Maine-et-Loire en vue de leur admission au volontariat d'un an, ont commencé jeudi 11 septembre.

Ils ont lieu à Angers, dans une des salles de la préfecture, à neuf heures très-précises du matin.

La première épreuve est une dictée française faite à tous les candidats réunis.

Nous extrayons de la liste les noms de 32 jeunes gens appelés à subir cet examen, et qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

AGRICULTURE.

Baudoin, Joseph, maréchal-ferrant, demeurant à Rou-Marson.

Beaumont, François, agriculteur, demeurant aux Ulmes.

Boussy, Louis, agriculteur, demeurant à Courchamps.

Bulleau, Jean, cultivateur, demeurant à Chacé.

Carré, Anatole, agriculteur, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Choloux, Pierre, agriculteur, demeurant aux Cerqueux.

De Dreux-Brézé, Pierre-Marie-Joseph, sans profession, demeurant à Paris, 9, place du Palais-Bourbon.

Gigot, Prosper, étudiant, demeurant à Saint-Cyr.

Maitreau, Pierre, cultivateur, demeurant à Douces.

Marquet, Pierre, cultivateur, demeurant à Douces.

Masse, Louis, cultivateur, demeurant à Courchamps.

Masson, Pierre, élève-géomètre, demeurant à Cizay.

Misandeau, Charles, cultivateur, demeurant à Martigné-Briand.

Mollay, Benjamin, cultivateur, demeurant à Saumur.

Nau, Louis, agriculteur, demeurant à Turquant.

Nau, Ludovic, cultivateur, demeurant à Vihiers.

Pinguet, Eugène, cultivateur, demeurant à Doué.

Pinier, Denis-Alexandre, agriculteur, demeurant à Martigné-Briand.

Renard, Etienne-Henri, agriculteur, demeurant à Vivy.

Trudeau, Alexis, agriculteur, demeurant à Fontevault.

COMMERCE.

Bouvet, Jules, employé de commerce, demeurant à Saumur.

D'huy, Ernest-Alexandre, élève en pharmacie, demeurant à Montreuil-Bellay.

Doublard, Jules, employé de commerce, demeurant à Saumur, rue de la Comédie.

Dubarry, Victor-Paul, employé de commerce, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf.

Girard, Ambroise, employé de commerce, demeurant à Doué.

Lieutaud, Alphonse-Joseph, clerc de notaire, demeurant à Doué.

Prou, Pierre-René, employé de commerce, demeurant à Saumur.

INDUSTRIE.

Abélard, René-Victor, élève en pharmacie, demeurant à Martigné-Briand.

Cormier, Louis, maçon, demeurant au Coudray-Macouard.

Lacolle, Clément-Léopold, employé à la recette particulière, demeurant à Saumur.

Ribayron, Marie-Adolphe-Emile, entrepreneur, demeurant à Montreuil-Bellay.

Sigogne, Edouard-Paul, charpentier, demeurant à Gennes.

Si l'on en croit le *Bulletin de la Réunion des officiers*, Nantes ne serait pas le siège du commandement d'un des dix-huit corps d'armée qui vont être créés.

La Loire-Inférieure ferait partie du commandement de Tours.

La Vendée appartiendrait au commandement de la Rochelle, et le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère ferait partie du commandement de Rennes.

Samedi dernier a été célébré, dans la chapelle du château de la Presle (Maine-et-Loire), appartenant à M. le comte de Las Cases, ancien député, le mariage de M^{lle} de Las Cases avec le vicomte de Fradel, lieutenant au 54^e de ligne, et fils du préfet de l'Altier.

M^{sr} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, assisté de M^{sr} de Las Cases, chanoine de Saint-Denis, a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

La fille aînée de M. de Las Cases a épousé, il y a six ans, le baron A. Des Michels, secrétaire d'ambassade, nommé officier de la Légion-d'Honneur en 1871, pour services rendus pendant la guerre.

On lit dans l'Avenir de Saint-Nazaire :

Six ouvriers, travaillant à l'entrée de l'un des aqueducs parallèles à l'écluse du nouveau bassin, se sont tout-à-coup trouvés engouffrés et entraînés dans cet aqueduc, le batardeau qui les garantissait ayant été soulevé et déplacé par le mouvement de l'eau entrant dans le bassin à flots, lors de l'ouverture des portes, à l'heure de la marée. Des ouvriers ainsi engloutis et entraînés dans l'aqueduc par le volume d'eau y entrant à pleine bouche, quatre sont tombés dans les chutes latérales de l'écluse, ou se trouvait un volume de plusieurs mètres et d'où ils ne sont ressortis qu'avec beaucoup de peine et tous contusionnés plus ou moins grièvement.

Quant aux deux autres, leurs cadavres n'ont pu être retrouvés que dans la soirée, après l'épuisement complet de l'écluse. Ce sont les nommés Pierre Roland, trente-huit ans, maçon, célibataire et étranger au pays, mais l'habitant depuis dix-huit mois, et Louis Saland, âgé de dix-neuf ans, demeurant chez ses parents, route de Guérande.

La cause de ce déplorable accident s'explique d'elle-même : c'est que le batardeau n'était pas établi ou maintenu en état de résister au volume d'eau de la marée qui n'était pas pourtant celui de la pleine mer.

Ce triste événement a causé une grande émotion à Saint-Nazaire.

Le tribunal civil de Lyon vient de rendre un jugement important qui intéresse toutes les sociétés de secours mutuels. Il a décidé, dans son audience du 30 juillet dernier, qu'une société de secours mutuels avait le droit d'expulser un sociétaire qui fait un usage abusif des remèdes alloués gratuitement aux sociétaires malades ; qu'en effet, un membre qui se fait délivrer, à l'aide de manœuvres contraires au règlement, des médicaments excédant ses besoins personnels, manque à ses engagements d'associé et porte atteinte aux droits de la société.

La *Semaine financière* annonce que la ville de Paris vient de prendre une décision qui sera bien accueillie par les porteurs de titres. Elle aura désormais non-seulement des titres au porteur, mais encore, comme le Trésor, des titres mixtes, c'est-à-dire nominatifs avec coupons au porteur.

Les détenteurs de titres au porteur de la ville qui voudront procéder à un échange contre les nouveaux titres mixtes, peuvent le faire, dès aujourd'hui, en payant le droit de transmission de 0 50 0/0, plus un timbre fixe de 0 25 par certificat. Ils ne seront plus soumis, après l'échange, qu'à l'impôt de 3 0/0 sur le revenu.

Les obligations converties par le même porteur peuvent, quel qu'en soit le nombre, être représentées par un seul titre. Exception est faite en ce qui concerne les obligations de 1865, pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat au-dessus de trente obligations. Les numéros des obligations échangées sont reproduits sur le nouveau titre, qui constitue ainsi un véritable certificat de dépôt.

Les différents changements de temps qui se manifestent depuis quelques jours s'expliquent facilement par l'approche de l'équinoxe, c'est-à-dire la période où, par suite du mouvement de rotation de la terre autour du soleil, les journées auront pendant deux ou trois jours la même durée que les nuits.

L'équinoxe (formé des deux mots : *æque*, égal, et *nox*, nuit, nuit égale au jour, ce dernier mot se trouvant sous-entendu) arrive le 23 septembre. Les jours et les nuits ont exactement douze heures, puis les jours sont moins longs que les nuits.

Les premiers jours de septembre, les jours ont treize heures et demie. A la fin du mois, ils n'auront plus que onze heures trois quarts.

La direction générale des postes vient d'introduire dans le service des lettres chargées une réforme qui sera accueillie avec une grande satisfaction dans le monde des affaires. Jusqu'à présent, les chargements de lettres ne pouvaient pas excéder la somme de deux mille francs ; désormais, on pourra expédier par lettres chargées jusqu'à concurrence de dix mille francs. En outre, l'expéditeur est affranchi des cinq cachets à la cire avec empreinte qu'exigeait l'administration ; il suffit dès à présent de fermer sa lettre chargée à la gomme comme les lettres simples.

LOCATIONS VERBALES.

Dans le cas de location verbale, la loi du 28 février 1873, art. 6, a mis à la charge du propriétaire les obligations imposées au locataire par l'art. 2 de la loi du 23 août 1871. Par suite, le propriétaire est tenu, sous peine d'une amende de 60 fr. qui lui reste personnelle, de faire sa déclaration au bureau de l'enregistrement dans les trois mois de l'entrée en jouissance du locataire et d'acquitter les droits, sauf son recours contre ce dernier pour les droits seulement.

En conséquence, les locations verbales dont l'entrée en jouissance remonte au 24 juin doivent être déclarées par le propriétaire avant le 24 septembre 1873.

Des mesures vont être prises pour assurer l'exécution rigoureuse de la loi, et les amendes encourues seront relevées contre les non-déclarants.

Le *Messageur de Paris* annonce que l'on termine au ministère des finances un projet de tarifs pour le transport des échantillons.

Selon leur poids, ils seront transportés, soit par la poste, soit par le chemin de fer.

Quant à ceux dont le poids dépassera un

certain nombre de grammes, qui n'est pas encore fixé, ils seront considérés comme des colis et payeront d'après le tarif en vigueur.

On sait que, actuellement, certains échantillons, tels que les albums de papiers peints, d'étoffes pour meubles, etc., etc., ne sont pas acceptés par la poste à cause du poids ou du volume qui excède celui fixé par les règlements. D'un autre côté, les chemins de fer ne les transportent qu'au tarif et aux conditions des marchandises ordinaires, ne pouvant pas d'ailleurs empiéter sur le monopole qui appartient à l'administration des postes.

Ce nouveau projet a pour but de mettre un terme aux quelques entraves qu'apporte l'administration des postes aux transports des échantillons.

THÉÂTRE.

Jeudi soir, M^{me} Géraizer a obtenu un brillant succès dans les *Dragons de Villars*. L'excellente cantatrice, qui s'était déjà fait applaudir à Saumur, au mois de novembre 1871, dans *Galathée*, *Don Pasquale*, le *Toréador* et les *Noces de Jeannette*, a reconquis immédiatement toutes les sympathies du public. Il est vrai que le rôle de Rose Friquet n'a pas toujours été interprété, sur notre scène, d'une façon aussi savante. M^{me} Géraizer est fraîche et d'une grande étendue. A tous les principaux passages de la pièce, elle a été chaleureusement applaudie.

Nous aurons une autre occasion de parler de M^{me} Guérina, qui a gentiment représenté la jeune femme Thibault ; du ténor, qui a une jolie voix, mais que nous ne pourrions juger qu'après une seconde représentation ; de M. Dorlin, qui a crânement joué et chanté le rôle de Bellamy, et de M. Defoye, très-comique dans celui du fermier Thibault.

Cette occasion, du reste, ne se fera pas longtemps attendre. La *Fille du Régiment*, de Donizetti, et le *Farfadet*, d'Adolphe Adam, avec M^{me} Géraizer dans les deux pièces et M. Alzieu dans le rôle du vieux soldat Sulpice de la première, qu'il avait déjà joué devant nous il y a sept ans, tel est le spectacle annoncé pour demain soir et dont voici le programme :

Dimanche 14 septembre,

DEUXIÈME REPRÉSENTATION DONNÉE PAR LA COMPAGNIE LYRIQUE PARISIENNE.

Avec le concours de M^{me} Géraizer, du Théâtre-Lyrique, — M^{lle} GUÉRINA, du même théâtre, — M. ALZIEU, 1^{er} basse des théâtres de Toulouse, Bordeaux, etc., — M. SÉGER, 1^{er} ténor léger (théâtre de Liège).

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de Donizetti.

M^{me} Géraizer remplira le rôle de Marie, M. Alzieu celui de Sulpice.

Tonio, M. Séger. — Hortensius, M. Defoye. — Un tyrolien, M. Dalvid. — La marquise de Berkenfeld, M^{me} Stranski. — La duchesse, M^{me} Kerkoven. — Soldats, paysans, paysannes.

Le spectacle sera terminé par :

LE FARFADET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Planard, musique d'Ad. Adam.

M^{me} Géraizer remplira le rôle de Babet, M^{lle} Guérina celui de Laurette.

Le bailly, M. Dorlin. — Bastien, M. Kerkoven, Marcelin, M. Dalvid.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Bulletin commercial et agricole.

PRIX DES FARINES.

Paris, 11 septembre.

Depuis hier, c'est la hausse qui a pris le dessus, et le cours des farines supérieures est élevé de 54 fr. 67 centimes par 100 kilogrammes à 55 fr. 54 c.

Arrivages : 706 qx 50 kil.

Existences à ce jour : 4,271 qx 32 kil.

Ventes : 753 qx 60 kil.

Les farines 8 marques sont également en hausse et oscillent entre 89 fr. 50 et 90 fr. par 100 kilogr.

Sur les marchés de blé, on constate une reprise de 4 fr. par sac.

Les blés de Bresse, de Saumur, de la Touraine et de l'Aveyron sont tenus à 41 fr. les 100 kil., les Bretagne et Vendée, de 38

fr. 50 à 40 fr. 50, Centre, 39 fr., Beauce, 44; et tout au 1^{er} choix et par 100 kilogr., en gare de Paris.

Les blés étrangers sont également en hausse.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Expériences d'artillerie à Satory en présence du maréchal de Mac-Mahon; le dressage des chiens d'arrêt; promenade aux Pyrénées: le château de Pau, Bagnères de Luchon, une bergère, le pic de Ger, la gorge du Hourat; un vendredi au concert des Champs-Élysées; Salon de 1873: le Printemps, tableau de M. P. Cot; le pont Astern à Vienne; le fusil Mauser, nouveau modèle adopté pour l'armée prussienne; arrivée d'un bloc de marbre à un atelier de sculpteur à Rome; tremblement de terre en Vénétié. — Rébus.

Jamais un journal n'a présenté au public des primes aussi intéressantes, aussi variées et d'une valeur aussi considérable que celles qui sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'Univers illustré. Ce journal, grâce à sa situation particulière, a pu réaliser une combinaison qui permet aux gens de goût d'enrichir leur bibliothèque des œuvres de l'un des plus illustres écrivains de notre temps: M. Guizot, George Sand, H. de Balzac, Alfred de Vigny ou Augustin Thierry. Un numéro contenant les conditions et les détails de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements:

Un an: 24 fr.; Six mois: 14 fr.; Trois mois: 6 fr. — Le numéro de 16 pages: 35 c. — Par la poste: 40 c.

Administration: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescience Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescience pendant quelque temps et

m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescience qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescience chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	286 25	1 25	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 65	»	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., t. 25 fr. p. j. nov.	662 50	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	443 75	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	392 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	410	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	837 50	»	12 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	91 70	»	»	Est, jouissance nov.	516 25	1 25	»	Orléans	275	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	916 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	271 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	»	Nord, jouissance juillet.	601 25	1 25	»	Est	269 75	»	»
— 1865, 4 %	440	»	»	Orléans, jouissance octobre.	846 25	1 25	»	Nord	279	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	287	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	53	»	5	Ouest	270 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	902 50	»	2 50	Midi	271 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4245	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	718 75	»	»	Deux-Charentes	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	538 75	2 50	»	Société Immobilière, j. janv.	13 50	»	»	Vendée	238 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — solr.			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — solr.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^r LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M^r TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Geneteil et de Pontigné, d'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares.

Composée comme suit:

1 ^{re} Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve. H. A. C. ve, d'une contenance de.	29	»	»
2 ^o La métairie de la Rousselière, contenant.	122	»	»
3 ^o La métairie de la Patrizière, contenant.	52 25 50		
4 ^o La métairie de Parcé, contenant.	67 87 14		
5 ^o La métairie de Poisieux, contenant.	90 03 80		
6 ^o Et la métairie de Varennes, contenant.	78 77 10		
Ensemble.	439 93 54		

Cette propriété, d'un seul tenant est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très bon état, et se trouve à 15 kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.

S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour renseignements et traiter, auxdits notaires. (363)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^r ROBINEAU, Le dimanche 5 octobre 1873, à midi,

LE CHATEAU-GAILLARD

A Champigny, commune de Souzay, composé de:

- 1^o Un grand corps de bâtiments, consistant en: Au rez-de-chaussée, une boulangerie et trois celliers; au premier étage, quatre chambres à feu, un corridor auquel on arrive par un perron, un petit cabinet au fond du corridor; grenier sur le tout.
- 2^o Un autre bâtiment, en face le précédent, au couchant; grenier au-dessus.
- 3^o Du même côté, un puits avec

pompe, deux toits à porcs, un poulailler et environ 5 ares de jardin, cour entre les bâtiments.

4^o Trente ares 11 centiares de terre, au levant du grand bâtiment et du jardin, et joignant au nord Gagnault, au levant le chemin de Fontevault, au midi Pierre Vallet et au couchant le grand bâtiment et le jardin.

5^o Et 9 ares 27 centiares de terre, au couchant des servitudes du grand bâtiment, joignant au nord Gagnault, au midi Pierre Vallet, au levant les servitudes du grand bâtiment et le jardin, et au couchant Lethuille.

S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (367)

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^r ROBINEAU, Le dimanche 5 octobre 1873, à une heure,

1^o Le Clos-Neuf de Boutifolle, à Champigny-le-Sec, commune de Souzay (premier cru de vin rouge, médaille de l'exposition de 1855), contenant 2 hectares 75 ares, joignant au nord M^r Trudeau, au midi divers, au levant M. Roy, au couchant le chemin de Champigny à Saint Cyr-en-Bourg.

2^o Une cave en roc, sous le terrain de Pierre Thibault et autres, sise audit lieu de Boutifolle, commune de Souzay, avec puits et cour communs avec Pierre Thibault, Cerclet, Couteleau, Bougonin, Huan et autres.

3^o Sept hectares de terre, vignes et bois, à la Butte des Renardières, à Champigny-le-Sec, communes de Souzay et de Paroay. S'adresser, pour tous renseignements, à M. BUSSON, expert à Moranne, ou à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (368)

A CEDER UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé, Situé à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874,

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE DU TRÈS-BEAU MOBILIER

DU CHATEAU DES LOGES A M. GIRARD-GUÉRIN.

Dans l'ancien magasin Poisson, rue de la Comédie, à Saumur, Où tout le mobilier a été transporté.

Le lundi 15 septembre 1873, à midi, et jours suivants, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur,

Il sera vendu:

Deux ameublements de salon, un en anciennes tapisseries de Beauvais, l'autre en reps vert, fauteuils et chaises de fantaisie, chauffeuses, grandes glaces, plusieurs belles pendules, flambeaux, vases, potiches, consoles, guéridons, tableaux à l'huile, gravures, armoires à glaces, secrétaires, commodes, tables de toilette, banquettes, tapis, lits, linge, quantité de couvertures et matelas, édredons, couvertures, rideaux de lits et de croisées, ameublement de salle à manger, porcelaine dorée, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, harnais, bouteilles vides et grande quantité de différents objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CEDER FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

FUMIERS A VENDRE A PRIX RÉDUITS.

Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. GUY, champignoniste, au Pont-Fouchard. (352)

A LOUER UNE MAISON

Pour la Saint-Jean 1874, Située à Saumur, place du Marché-Noir, n° 5, Occupée par M. Sarget-Girault, mercier,

Comprenant magasin et chambres, caves et greniers. S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (345)

A LOUER Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

A VENDRE D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉINAIRE,

Préviend le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

A VENDRE D'OCCASION,

UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent; DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement. S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

HAUTES NOUVEAUTÉS.

M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR, DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes. Bonne rétribution.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le